

<b>Cours</b>	PHM6404W : Le pharmacien prescripteur 1 (1 cr.)
<b>Objectif général</b>	À la fin de ce cours, le pharmacien sera en mesure de prendre en charge un patient consultant à la pharmacie pour une condition mineure dans le domaine de l'infectiologie, dans le contexte de la Loi 41, plus spécifiquement en lien avec : les infections urinaires chez la femme, l'herpès labial et le muguet consécutif à l'utilisation d'inhalateur corticostéroïde. Le pharmacien pourra aussi prendre en charge un patient qui nécessite une prophylaxie de l'endocardite chez les porteurs de valve et les voyageurs nécessitant une prophylaxie pour le mal aigu des montagnes et/ou le paludisme, et ceux nécessitant un autotraitement pour la diarrhée du voyageur.
<b>Contenu</b>	Le cours est constitué de 5 unités d'apprentissage (UA) réparties comme suit : UA1 : Infection urinaire chez une femme UA2 : Santé des voyageurs UA3 : Herpès labial UA4 : Muguet consécutif à l'utilisation d'inhalateurs corticostéroïdes UA5 : Prophylaxie des endocardites chez les porteurs de valves
<b>Activités prévues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoapprentissage en ligne</li> <li>• Forum de discussion pour échanger avec l'enseignant et les pairs</li> <li>• Webconférence</li> </ul>
<b>Matériel didactique</b>	Le matériel du cours est disponible sur la plate-forme de cours en ligne StudiUM.
<b>Encadrement</b>	L'encadrement est assuré par un enseignant.
<b>Évaluations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité d'apprentissage notée</li> <li>• Travail écrit</li> <li>• Examen certificatif (en milieu contrôlé, divers sites d'examen disponibles)</li> </ul>

Note : Un cours de 1 crédit représente 45 heures de travail pour l'apprenant (incluant les activités et les évaluations) et 15 heures de formation continue admissibles.